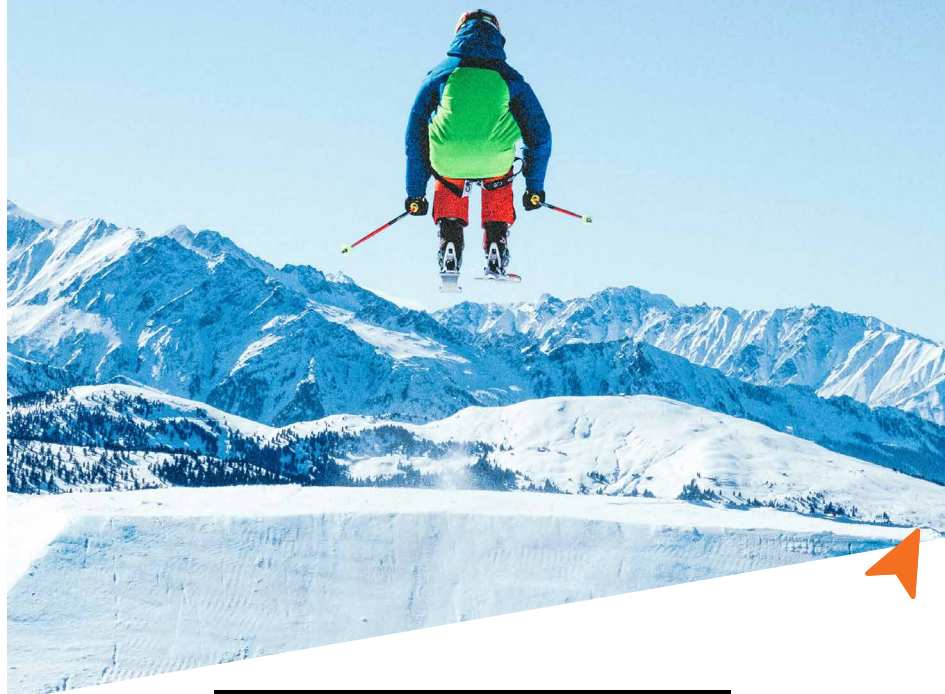


**DESTINATIONS HIVER
2020**

**AU DÉPART DE
SAINT-BRIEUC | RENNES | NANTES**



**DUO | FAMILLE | TRIBU
SEJOURS NEIGE**

.....
TOUT COMPRIS

www.laligue22.org

**FÉDÉRATION CÔTES
D'ARMOR**

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

VOYAGEZ AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

.....

Avec plus de 50 ans d'expérience dans le tourisme social et solidaire, notre fédération d'associations laïques et mouvement d'éducation populaire, vous propose deux destinations montagne.

Profitez de séjours « clé en main »
pour vivre pleinement la magie hivernale.

#1 DES DESTINATIONS DE CHOIX

Alpes ou Pyrénées, profitez des plaisirs de la montagne depuis les plus beaux sommets de renommée internationale. Vivez pleinement le cœur des villages et goûtez aux richesses locales.

#4 UN VOYAGE SIMPLIFIÉ

Un accompagnateur est à vos côtés tout au long de votre séjour. Sa seule préoccupation : la réussite de vos vacances.

#2 DES ACTIVITÉS POUR TOUS !

De véritables vacances "autrement" : défis sportifs, balades, jeux, débutants ou experts, à chacun son rythme. Profitez des bienfaits de la montagne comme bon vous semble.

#5 DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Transport aller-retour et sur place, hébergement, restauration, activités... Une formule séjour tout compris. VRAIMENT tout compris !

#3 UN CONFORT ASSURÉ

Des hébergements en hôtel ou village vacances chaleureux et conviviaux. Une qualité de services garantie. Le transport aller-retour de nuit en autocar grand tourisme.

#6 DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS & UN PAIEMENT FACILITÉ

Tarifs groupes de -20 à -30 % par rapport aux prix publics. Chèques vacances ANCV acceptés. Frais d'adhésion offerts sur présentation de la carte Cezam en Bretagne. Paiement en 2 ou 3 mensualités possible.

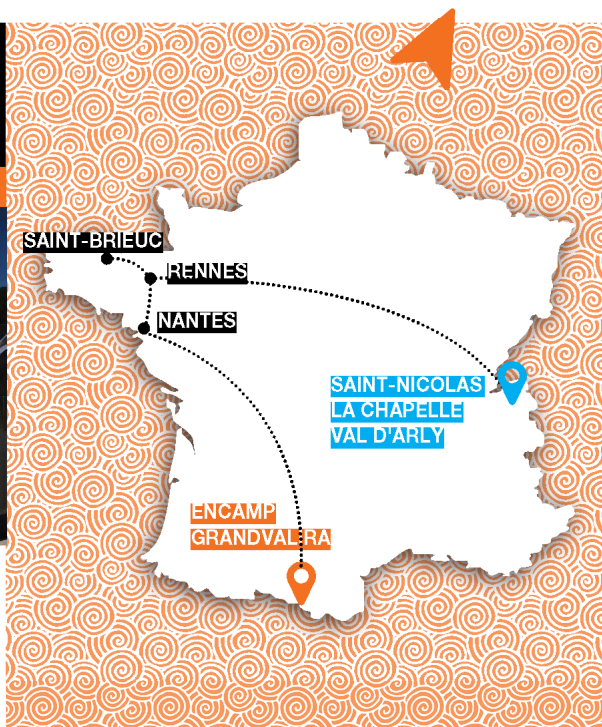
CHOISISSEZ VOTRE DESTINATION !

LES PARTENAIRES DE VOTRE VOYAGE

VOYAGES LE DIVENAH



Confort des véhicules, professionnalisme et expérience des chauffeurs... Cette société bretonne vous assure la sécurité dans les meilleures conditions de voyage.



LA CARTE CEZAM



La carte Cezam, c'est toute la force du Réseau des associations Cezam, de leurs partenaires et des CE adhérents, implantés au coeur des régions. C'est l'alliée des sorties, loisirs et vacances partout en France !



BON PLAN : la carte d'adhésion à la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est offerte aux détenteurs de la carte Cezam !



BON À SAVOIR

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor adhère à :
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE CONFEDERAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07.
et dispose de :
• l'agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04
• l'agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399



Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours



Certificat d'immatriculation : IM075100379
(article r. 211-21 du Code du Tourisme)

La garantie financière est apportée par : UNAT, 8 rue César Franck, 75015 Paris, France. Contrat n° 336007
L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : APAC/MAIF 3 rue Récamier, 75000 Paris

ENCAMP GRANDVALIRA

.....
ANDORRE



8 JOURS • 7 NUITS
SAMEDI 15 --> SAMEDI 22
FÉVRIER



Pour plus d'informations

Service séjours : 02 96 01 51 36 | sejours@laligue22.org

Je réserve en ligne

www.laligue22.org

DOMAINE SKIABLE



ALTITUDE : 1300 À 2640 m
210 KM DE PISTES



Grandvalira, est le plus grand domaine skiable des Pyrénées. Situé au nord de la Principauté d'Andorre, la station assure une bonne qualité de neige et dispose de tous les services nécessaires. Sportive et privilégiée, la station possède l'unique piste de descente en Andorre adaptée aux compétitions de niveau international et a accueilli plusieurs épreuves de Coupe du monde. Parmi les zones réservées aux enfants, un Snow

Club Mickey est à disposition : 1 des 2 seuls au monde ! 3 snowparks complètent cette nouvelle destination pleine de surprises.



En toute liberté : shopping détaxé, accès au complexe thermoludique & de bien-être « Caldea », voyages en bus vers d'autres villages, etc.

HEBERGEMENT

HÔTEL NIVALIS*** :

60 chambres spacieuses avec salle de bain tout confort, sèche-cheveux et TV. Zone Wi-Fi gratuite, consigne à bagages, garde skis, blanchisserie, salle de jeux (billard, baby-foot, grands jeux électroniques).

À proximité immédiate :

Arrêt de bus vers la télécabine « Funicamp ». Toutes les 5 min, accès gratuit au téléphérique pour les pistes de Grandvalira. Arrêt de bus pour Andorre-la-Vieille : départs toutes les 15 - 20 minutes.

ACTIVITÉS/LOISIRS

La formule comprend :

l'accès aux pistes de luge et aux espaces de promenade (piéton en raquettes), l'accès aux espaces nouvelles glisses.

Avec participation : le repas du midi pour les non-skieurs et les enfants de - de 6 ans, les cours à l'école de ski.

NOS TARIFS « TRANQUILLITÉ » PENSION COMPLÈTE

Adulte skieur	795 € *
Enfant 12/17 ans	755 €
Enfant 6 /11 ans	655 €
Adulte non skieur ½ pension	595 € *
Supplément SURF	40 €

Autre demande : nous contacter

* Base chambre double

RESTAURATION

Petit-déjeuners et dîners

Service buffet au restaurant de l'hôtel / Déjeuners service buffet dans 6 restaurants d'altitude sur le domaine skiable au choix sous forme de self-service.



ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE VAL D'ARLY

.....
SAVOIE - MONT-BLANC



8 JOURS • 7 NUITS
SAMEDI 22 --> SAMEDI 29
FÉVRIER



Pour plus d'informations

Service séjours : 02 96 01 51 36 | sejours@laligue22.org

Je réserve en ligne

www.laligue22.org



DOMAINE SKIABLE



ALTITUDE : 1036 À 2069 m
120 KM DE PISTES ALPIN
17 TRACÉS DE FOND

4 33 40 21

Au coeur du Val d'Arly, cette station-village aux allures de petit bourg de montagne possède un centre de village vivant et plein d'énergie. Ici, montagnards et voyageurs se rencontrent avec plaisir. Les amateurs de culture et de vie locale seront ravis : église médiévale, ruelles de charme, spécialités du terroir... Les amateurs de glisse et de panoramas vertigineux ne sont pas en reste. À vous les grands espaces et les émotions sous l'œil du Mont-Blanc : skis aux pieds, glissez entre Flumet/St-Nicolas-La-Chapelle, Praz-sur-Arly et Notre-Dame-de-Bellecombe. Pour les plus aguerris, 2 snowparks, 6 boarders cross et 3 stades de slalom. Les 120 km de pistes de l'Espace Val-d'Arly sont reliés à l'Espace Diamant qui compte 192 km de pistes.



En toute liberté : Découverte des villages alentours et des spécialités locales pour les gourmands, les espaces ludique Waouland pour les plus téméraires, les points de vue remarquables qu'offrent les chaînes du Mont-Blanc et des Aravis.

HEBERGEMENT

VILLAGE VACANCES « LES BALCONS DU MONT-BLANC » :

À 10 min à pied du village de St Nicolas la Chapelle, le club propose des chambres de 2 à 5 lits tout confort et au caractère montagnard typique. Chaque soir, l'équipe du village vacances propose des spectacles pour toute la famille. Jeux, quizz et activités ludiques assurent un après-ski animé !

À proximité immédiate :

2 remontées mécaniques privatives au pied des chalets, desservent environ 4 km de pistes bleues et vertes. De quoi serpenter entre les chalets en toute sécurité pour le plus grand plaisir des familles et des débutants.

ACTIVITÉS/LOISIRS

La formule comprend : les soirées animées au village vacances et les clubs pour les plus jeunes (de 3 à 18 ans), les navettes gratuites vers les pistes.

Avec participation : les cours à l'école de ski, sorties guidées « nature et patrimoine » en raquettes.

NOS TARIFS « TRANQUILLITÉ » PENSION COMPLÈTE

Adulte skieur village vac.	755 € *
Adulte skieur Val d'Arly	895 € *
Enfant 7/13 ans	740 €
Enfant 3/6 ans	500 €
Adulte non skieur	700 € *
Suppl. Espace Diamant	40 €

Autre demande : nous contacter

* Base chambre double

RESTAURATION

Petit-déjeuners et dîners

Service buffet au village vacances / **Déjeuners** service buffet ou paniers-repas à la demande. On profite de la vue panoramique et de la terrasse extérieure.





CLÔTURE DES
INSCRIPTIONS
3 FÉVRIER 2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU DÉPART DE :

- SAINT-BRIEUC
 RENNES
 NANTES

MA RÉSERVATION

ENCAMP | Du 15 au 22 février ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE | Du 22 au 29 février

	ENCAMP	ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE	NOMBRE DE VOYAGEURS	MONTANT EN €
Ad. non skieur	595	700		
Ad. skieur	795			
Ad. skieur village vac.		755		
Ad. skieur Val-d'Arly		895		
Enf. 12/17	755			
Enf. 6/11	655			
Enf. 7/13		740		
Enf. 3/6		500		
Surf	40			
Espace Diamant		40		
			Montant TOTAL 1	
Carte d'affiliation obligatoire			<input type="checkbox"/> 15 € / Ad. <input type="checkbox"/> 10 € / - 12 ans <input type="checkbox"/> Déjà adhérent 2019/2020 <input type="checkbox"/> Carte Cézam	
Assurance annulation (4% du TOTAL 1)			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			Montant TOTAL 2	
			ACOMPTE versé (30% du TOTAL 2)	
Au minimum 31 jours avant le départ			SOLDE à verser	

MON RÈGLEMENT

- Par chèque (à l'ordre de la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor)
- Par chèques vacances
- En espèces



ANCV et espèces seront **remis en mains propres**, sur RDV auprès du Pôle séjours, contre remise d'un bordereau **OU** adressés **par courrier recommandé avec accusé de réception**.

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente des voyages et séjours et des conditions d'application de l'assurance-annulation optionnelle P. 10 et 11 de la présente brochure.

Fait à

le

Signature

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : .. / .. /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski de fond ski alpin surf* non skieur Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure : Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N° CE représenté

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : .. / .. /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski de fond ski alpin surf* non skieur Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure : Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N° CE représenté

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : .. / .. /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski de fond ski alpin surf* non skieur Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure : Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N° CE représenté

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : .. / .. /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski de fond ski alpin surf* non skieur Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure : Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N° CE représenté

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE

Établies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente fondée en 1866 par Jean Macé. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 - INSCRIPTION :

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagnée d'un chèque de 30% du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

2 - ADHÉSION :

Les séjours sont ouverts à tous les adhérents de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP... sans aucune forme de discrimination.

3 - RESPONSABILITÉ DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 22 :

Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports routiers, troubles politiques, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes

d'insécurité.

Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, hôteliers, restaurateur...

Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 - RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement 22. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 - ANNULATIONS :

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez en informer la Ligue de l'enseignement par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	% retenu du prix total
Plus de 31	Frais de dossiers soit 85€/ personne ou 120€/ famille
Entre 30 et 21	30 %
Entre 20 et 15	60 %
Entre 14 et 8	80 %
Moins de 8	100 %
Non présentation	100 %

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné. Annulation du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage est annulé par la Ligue, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par souci de sécurité pour les voyageurs ou pour motif d'insuffisance du nombre de participants.

7 - BAGAGES :

Ils doivent être étiquetés. Ils restent sous votre responsabilité et sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

8 - ASSURANCE VOYAGE :

Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

- a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ;
- b) défense et recours : frais réels ;
- c) individuelle "accident corporel" ;
- d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assisteur et après accord préalable de celui-ci) ;
- e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de :
vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100€ maximum avec franchise de 110€ par sinistre (vétusté maximum 50%).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut demander, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

IMPORTANT : L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité Sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

9 - PRIX :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

ATTENTION : l'assurance

annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

10 - CONVOCATION DE DÉPART :

Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau...)

11 - BÉNÉFICIAIRES DES CHÈQUES-VACANCES :

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en mains propres » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

12 - PLACES LIMITEES :

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

13 - L'ASSURANCE ANNUATION-OPTIONNELLE :

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. **Délai de réclamation** : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit

obligatoirement avertir le service séjours par pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés de tout évènement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarifs : 4 % du montant du séjour ; **ATTENTION** : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie.

14 - LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS :

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la Loi N°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Création graphique : Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor

© crédits images :

unsplash.com/Maarten Duineveld - Grandvalira/ Neus del Valira - ULVF Balcons du Mont-Blanc - Coopérative Fruitière en Val d'Arly Savoie Mont-Blanc, Espace Diamant Val d'Arly : J-P. NOISILLIER

**Côtes d'Armor
le Département**



Brochure imprimée par le Conseil départemental des Côtes d'Armor sur papier recyclé.

**FÉDÉRATION CÔTES
D'ARMOR**

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

89 boulevard Edouard Prigent
22 000 Saint-Brieuc
02 96 94 16 08
laligue@laligue22.org
www.laligue22.org



SUIVRE LA LIGUE 22

liguedelenseignement22